

NO: R-3987-2016

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Demanderesse

- et -

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
(ci-après « UMQ »)

Partie intéressée

**AFFIRMATION SOLENNELLE AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN  
PREUVE PAR L'UMQ**

(Art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie chap. R-6.01, a.  
113 et 115)


Je, soussigné Pierre Prévost, analyste, exerçant ma profession au 7085, rue Giraud,  
Anjou, Québec, H1J 2H2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste mandaté par l'Union des municipalités du Québec en la présente cause;
2. J'ai préparé à ce titre un mémoire dans le cadre de la phase 1A du dossier R-3987-2016, Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017,
3. Ce mémoire est déposé au dossier comme pièce C-UMQ-0008;
4. Tous les faits allégués dans le mémoire sont vrais ;
5. J'adopte ce mémoire à titre de preuve pour l'Union des municipalités du Québec ;

Et j'ai signé à Montréal, ce 25 janvier  
2017

  
Pierre Prévost

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, ce 25 janvier 2017

  
Myriam Bisson  
Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec



REGIE DE L'ENERGIE
DOSSIER R-3987-2016
DEPOSEE EN AUDIENCE
Date 25 janvier 2017
Pièces n C-UMQ-0011